

Le lundi 9 juillet 2012 – le neuf juillet deux mille douze à vingt heure trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s’est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie-Paule VAUDE
M. Michel ARNOULD
Mme Myriam BATAILLE-PETIT
Mme Marie-Odile LECLERE
Mme Marie-France MOURLON
M. Yannick KERHARO
M. Alain BOURDAIRE
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
M. Gérard PARGNY
M. Patrice MOUSEL
M. Stéphane DORUCH
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
M. Daniel RICHARD
Mme Nathalie SCOTTO-D’ANIELO

Absents excusés suppléés

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. Max BOIRAME, excusé, suppléé par M. Christophe MADELAIN
M. Claude SCRABALAT, excusé, suppléé par M. Claude ROMAGNY
M. Jean-Jack VELY, excusé, suppléé par M. Eloi VERDELET

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. James COQUART, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Nicole GLADE
M. Claude VIGNON, excusé, ayant donné pouvoir à M. Eloi VERDELET

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté

Ordre du jour

1. Compte rendu de la commission extrascolaire du 24 mai 2012,
2. Modification des tarifications périscolaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012,
3. Modification du tableau des effectifs communautaires
4. Mise en place du règlement intérieur d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
5. Avis sur le dossier de ZAC du Val des Bois porté par la CCIRE,
6. Réalisation du plateau d’évolution sportive à Auménancourt
 - Résultat de l’étude « ACP » pour l’organisation spatiale
7. Pôle scolaire et de services du secteur Est
 - Horaires scolaires à la rentrée 2012
 - Point sur les travaux
 - Avenant n° 4
8. Feux tricolores sur la RD 20 pour le pôle scolaire à Warmeriville,
 - Choix de l’entreprise

9. Abri bus à Isles sur Suipe,
 - Choix de l'entreprise
10. Rapport d'activités 2011 de la CCVS,
11. Délégations du Bureau communautaire et du Président.

Compte rendu de la commission extrascolaire – accueil jeune enfance du 24 mai 2012

M. Franck GUREGHIAN Vice-Président en charge de la commission extrascolaire – accueil jeune enfance dresse un bilan de la réunion qui s'est tenue le 24 mai 2012.

Ont été abordés :

- **Un point sur le fonctionnement des crèches**

Les taux d'occupation sont bons,

Quelques mouvements de personnels liés notamment à des congés maternité sont intervenus ou vont intervenir,

La commission d'admission fonctionne bien.

Une réflexion est menée sur les aménagements à apporter sur le site de Warmeriville suite au départ des services périscolaires pour le nouveau pôle.

Reste toujours en questionnement les remarques formulées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la P.S.U. quant à la mise en place de la fourniture des couches, des goûters et des repas.

- **Un point sur le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles**

1/3 des assistantes maternelles ont fréquenté le dispositif,

Des activités sont mises en place sur différents sites et la fréquentation est bonne (ludothèque),

Les parents sont également impliqués dans le relais,

Des projets de micro-crèches privées sont à l'étude.

- **Actions extrascolaires**

Vacances d'hiver :

Bon bilan, 36 enfants accueillis.

- Séjour ski

Une réussite car de la neige et du soleil,

Bonne prestation d'ensemble.

- Vacances de printemps

Bon bilan, 77 enfants accueillis.

- Actions adolescents

Un groupe d'une dizaine de jeunes assidus s'est constitué.

- Eté 2012

Des séjours et des stages sont mis en place, les réservations sont bonnes.

- Animateurs

En 2012, 47 animateurs différents sont employés sur les vacances d'été.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE

JUILLET 01

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 16 mai 2012 entre le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims 45 rue Cognacq Jay représenté par son Directeur Général M. JP MICHELANGELLI, l'Institut de Formation en soins infirmiers du CHR de Reims représenté par sa directrice Mme Catherine AULOGE d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président d'autre part, concernant l'accueil de Melle Hélène KIEFFER qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 4 juin au 29 juin 2012.

JUILLET 02

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 23 mai 2012 entre le Centre Communal d'Action Social de la commune de Bazancourt représenté par son Président délégué M. Jérôme GILLE d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO d'autre part, concernant la prestation de services pour un séjour à MORZINE AVORIAZ destiné à 9 enfants âgés de 11 ans pour la période du 4 au 10 mars 2012.

JUILLET 03

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un contrat a été passé en date du 14 mai 2012 entre l'Association TELE CENTRE BERNON 1 square Offenbach 51200 EPERNAY représentée par M. Alain DALLENNES Président d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant « l'atelier Passeurs d'Images » qui se déroulera du 9 au 13 juillet 2012 dans le cadre des accueils de loisirs.

JUILLET 04

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 25 juin 2012 avec Madame Amandine NOTHUM Enseignante à l'école élémentaire de Boulton sur Suipe d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2012 de 9h00 à 12h00.

JUILLET 05

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 25 juin 2012 avec Mme Hélène GRANDJEAN Enseignante à l'école élémentaire de Boulton sur Suipe d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 27 août au vendredi 31 août 2012 de 9h00 à 12h00.

JUILLET 06
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 25 juin 2012 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'une part, Mme Nadia DOUSSAINT Présidente du Foyer Volume à Warmeriville et M. Patrice MOUSEL Maire de la Commune de Warmeriville d'autre part, concernant l'utilisation de la salle du Foyer Volume par le Service Jeunesse Enfance Education pendant le temps de l'accueil de loisirs pour les périodes du 9 juillet au 3 août 2012 et du 27 août au 31 août 2012.

Compte rendu de la commission extrascolaire – accueil jeune enfance du 24 mai 2012

M. Franck GUREGHIAN Vice-Président en charge de la commission extrascolaire – accueil jeune enfance dresse un bilan de la réunion qui s'est tenue le 24 mai 2012.

Ont été abordés :

- **Un point sur le fonctionnement des crèches**
Les taux d'occupation sont bons,
Quelques mouvements de personnels liés notamment à des congés maternité sont intervenus ou vont intervenir,
La commission d'admission fonctionne bien.
Une réflexion est menée sur les aménagements à apporter sur le site de Warmeriville suite au départ des services périscolaires pour le nouveau pôle.
Reste toujours en questionnement les remarques formulées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la P.S.U. quant à la mise en place de la fourniture des couches, des goûters et des repas.
- **Un point sur le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles**
1/3 des assistantes maternelles ont fréquenté le dispositif,
Des activités sont mises en place sur différents sites et la fréquentation est bonne (ludothèque),
Les parents sont également impliqués dans le relais,
Des projets de micro-crèches privées sont à l'étude.
- **Actions extrascolaires**
Vacances d'hiver :
Bon bilan, 36 enfants accueillis.
- Séjour ski
Une réussite car de la neige et du soleil,
Bonne prestation d'ensemble.
- Vacances de printemps
Bon bilan, 77 enfants accueillis.
- Actions adolescents
Un groupe d'une dizaine de jeunes assidus s'est constitué.
- Été 2012
Des séjours et des stages sont mis en place, les réservations sont bonnes.
- Animateurs
En 2012, 47 animateurs différents sont employés sur les vacances d'été.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN PREND BONNE NOTE

JUILLET 07

Participations parentales périscolaires et tarifications

Période 04/09/2012 – 31/12/2012

26 pour

M. Yannick KERHARO, Président rappelle qu'il convient d'ajuster les tarifications périscolaires par rapport à la mise en place du pôle scolaire et de services du secteur Est à Warmeriville sachant que les horaires de Warmeriville sont légèrement décalés par rapport aux autres sites.

Il est notamment proposé du fait de cette réorganisation imposée aux familles, de ne pas faire supporter le quart d'heure supplémentaire du matin (8h20-8h35) pour les élèves fréquentant ce nouveau pôle scolaire.

Pour le soir, la période de 16h45 à 17h30 sera maintenue au tarif de 0,76 €.

De plus, cette tarification est prolongée jusqu'au 31 décembre 2012.

La commission est chargée d'ici à cette fin d'année de préparer la tarification pour l'année 2013.

Pour les participations parentales 2012 liées aux accueils périscolaires pour la période du 3 septembre 2012 au 31 décembre 2012, sachant que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles,

Considérant les modalités de calcul du quotient familial à savoir :

Revenu fiscal de référence N – 2/12

Nombre de parts

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataire isolé,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3^{ème} enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concernant les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €
- la tranche 2 concernant les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €

il est proposé le document ci-annexé à la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAINTIENT les tarifications 2012 pour le 1^{er} trimestre scolaire 2012/2013 (jusqu'au 31 décembre 2012).

VALIDE les modifications apportées liées à la réorganisation sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

JUILLET 08

Modification du tableau des effectifs communautaires

26 pour

Compte tenu des besoins des services, il est proposé :

de modifier dès le 1^{er} septembre 2012, les postes suivants de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à savoir :

1. Adjoint technique de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 31/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à temps complet + heures supplémentaires.

2. Adjoint technique de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 7,63/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à 11,07/35^{ème} + heures complémentaires.
3. Adjoint technique de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 28/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à temps complet + heures supplémentaires.
4. Adjoint technique de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 28/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à temps complet + heures supplémentaires.
5. Adjoint technique de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 28/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à 31,95/35^{ème} + heures complémentaires.
6. Adjoint technique de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 24/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à 26/35^{ème} + heures complémentaires.
7. Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : passage d'un poste à 18/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à 28/35^{ème} + heures complémentaires.
8. Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe : passage d'un poste à 29/35^{ème} + heures complémentaires à un poste à 28,34/35^{ème} + heures complémentaires.

Vu l'avis favorable des agents concernés,

Vu la sollicitation du comité technique paritaire en date du 6 juillet 2012,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les modifications proposées.

JUILLET 09

Modification du tableau des effectifs communautaires

Création – suppression de postes

26 pour

Compte tenu des besoins des services, il est proposé de :

CREER AU 27 AOUT 2012 LE POSTE SUIVANT :

1. Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet pour 28/35^{ème} + heures complémentaires.

SUPPRIMER AU 27 AOUT 2012 LE POSTE SUIVANT :

(avis favorable du Comité Technique Paritaire du 15 juin 2012)

2. Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe à temps complet + heures supplémentaires.

CREER AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012 LES POSTES SUIVANTS :

3. Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité de 30,43/35^{ème} + heures complémentaires pour une durée d'un an (du 01/09/2012 au 31/08/2013).
4. Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité de 18,08/35^{ème} + heures complémentaires.

CREER AU 1^{ER} OCTOBRE 2012 LE POSTE SUIVANT :

5. Agent social de 2^{ème} classe à temps non complet pour 28/35^{ème} + heures complémentaires.

SUPPRIMER AU 1^{ER} OCTOBRE 2012 LE POSTE SUIVANT :

(saisine du Comité Technique Paritaire du 14 juin 2012)

6. Agent social de 2^{ème} classe à temps complet + heures supplémentaires.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les créations précisées ci-dessus.

JUILLET 10

***Mise en place d'un règlement intérieur d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail
au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe
26 pour***

M. le Président informe l'assemblée du projet de mise en place d'un règlement d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail pour les personnels travaillant au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

Ce règlement intérieur prend en compte notamment :

- la discipline et l'organisation générale du travail,
- l'hygiène et la sécurité au travail,
- les dispositions relatives :
 - à la maternité,
 - au droit de grève,
 - aux harcèlements
 - etc.....
- il prévoit les sanctions applicables et les procédures disciplinaires à mettre en œuvre,
- il fixe également les conditions d'astreintes liées à certains emplois notamment par rapport à certaines missions et au logement de fonction pour utilité de services (cas sur le pôle scolaire et de services à Warmeriville).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EMET un avis favorable à la mise en place de ce projet qui est par ailleurs soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (avis sollicité le 20 juin 2012).

***Arrivée de M. Alain DETIENNE à 21h 37
Suppléant M. Jérôme GILLE***

JUILLET 11

***Projet de création des Parcs d'activités Agro-Ressources « Sohettes/Val des Bois
6 contre – 1 abstention – 20 pour***

M. Guy RIFFE Vice-Président en charge du développement économique présente à l'assemblée le projet de création d'une zone d'activités par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay pour 2 parcs d'activités à vocation tertiaire, logistique et industrielle sur les territoires des communes de Lavannes, Pomacle, Isles sur Suipe et Warmeriville.

Le projet est affiché et consultable dans le hall d'entrée des locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (3 planches).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EMET un avis favorable à ce projet.

JUILLET 12

**Implantation du plateau d'Education Physique et Sportive
Groupe scolaire Suipe des Marais à Auménancourt
Adoption du schéma organisationnel
27 pour**

M. KERHARO informe l'assemblée qu'une mission d'étude organisationnelle a été confiée au Cabinet ACP pour l'implantation du futur plateau d'Education Physique et Sportive au groupe scolaire Suipe des Marais à Auménancourt tendant à respecter certaines contraintes spatiales notamment :

- l'extension possible des locaux en maternelle et en élémentaire,
- l'extension possible des locaux périscolaires et des locaux partagés.

Sachant que nous avons dernièrement acquis les parcelles situées à côté du pôle scolaire auprès des consorts OLIVIER et de la Commune d'Auménancourt dans ce but, ce schéma de principe qu'il présente à l'assemblée (plan joint) prévoit pour le futur en dehors de l'implantation du plateau E.P.S.

- l'extension de 2 classes en maternelle,
- l'extension de 2 classes en élémentaire,
- l'agrandissement du dortoir,
- la création de salles périscolaires dédiées,
- le maintien d'une salle de motricité spécifique,
- l'agrandissement possible de la restauration scolaire.

Il est à préciser qu'en dehors du plateau E.P.S., aucun travaux n'a aujourd'hui un caractère d'urgence vu les effectifs accueillis.

Néanmoins, cette trame permet désormais d'implanter le plateau de façon définitive sans compromettre d'éventuelles extensions du groupe scolaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE le schéma organisationnel présenté

et AUTORISE le Président à lancer la procédure pour la construction du plateau E.P.S. et la démolition de la maison située sur l'emprise foncière.

JUILLET 13

**Horaires du Pôle scolaire et de services à Warmeriville
27 pour**

M. le Président confirme à l'assemblée les horaires de classe du pôle scolaire et de services à Warmeriville à savoir :

8h45 – 11h45

13h45 – 16h45

Il présente ensuite les horaires de transport pour les communes d'Isles sur Suipe et d'Heutrégiville, à savoir :

ALLER :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

WARMERIVILLE (RD20 coté Warmeriville) 7 H 58 (montée de l'accompagnant)

ISLES SUR SUIPE (Place) 8 h 15

WARMERIVILLE (Pôle scolaire)	8 H 20
HEUTREGIVILLE (Mairie)	8 H 30
VAUDETRE	8 H 35 (facultatif)
WARMERIVILLE (Pôle scolaire)	8 H 40 (descente de l'accompagnant)

RETOUR :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

HEUTREGIVILLE(RD20)	16 H 45 (montée de l'accompagnant)
WARMERIVILLE (pôle scolaire)	16 H 50 (enfants d'ISLES SUR SUIPPE)
ISLES SUR SUIPPE (Place)	16 H 55
BAZANCOURT (Collège)	17 h 05

(26 élèves secteur Heutréguville/Pontfaverger)

WARMERIVILLE (Pôle scolaire)	17 H 15 (enfants d'Heutréguville)
WARMERIVILLE (Ragonet)	17 H 20 (pour les élèves du collège)
VAUDETRE	17 H 23(facultatif)
HEUTREGIVILLE (Mairie)	17 H 25 (descente de l'accompagnant)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les horaires

ET PREND NOTE du fonctionnement des transports scolaires associés.

JUILLET 14

***Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville
AVENANT N° 4 MARCHE CARI THOURAUD
27 pour***

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet B.A.U. Architectes et le chantier de construction a débuté en octobre 2011.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires. Le coût de ces prestations a été négocié avec l'entreprise CARI THOURAUD, titulaire du lot unique. L'intitulé des travaux et leur montant respectif sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANTS (€ H.T.)
Fourniture et pose de ferme-portes complémentaires et de clés complémentaires sur l'organigramme	+ 10 755,30
Suppression de 67 stores sur les portes de sortie sur la cour et ajout de 10 stores occultant dans les dortoirs de la maternelle	- 4 237,64
Suppression de cimaises ; fourniture et pose de faux-plafonds acoustiques dans les sanitaires de la restauration ; remplacement de l'enrobé par du béton désactivé au droit du garage à vélo ; suppression et rebouchement d'une porte vitrée du logement	- 1 729,24
TOTAL	+ 4 788,42

Il y a donc lieu d'émettre un avenant n° 4 au marché d'origine dont le montant serait porté de 5 686 853 € HT à 5 961 000,45 € HT (dont 81 075,38 € HT correspondant à l'avenant n° 1 - 160 123,68 € HT à l'avenant n° 2 et 28 159,97 € HT à l'avenant n°3).

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Travaux » et « Divers et Imprévus » de l'opération.

Compte tenu d'un dépassement inférieur à 5 %, il n'a pas été nécessaire de solliciter l'avis de la commission d'appel d'offres.

En conséquence, il est demandé d'autoriser le Président et le mandataire à signer l'avenant correspondant, dans les conditions exprimées, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 correspondant dans les conditions définies ci-dessus.

**Avancement des travaux
Pôles scolaire et de services à Warmeriville**

M. Patrice MOUSEL, Vice-Président, indique que les travaux avancent bien.

Nous sommes dans les phases de réception provisoire des travaux.

Une visite du site sera programmée fin août pour les élus et certainement tout début septembre pour les parents dès que les locaux pourront être accessibles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND NOTE de ces informations.

JUILLET 15
Pose de feux tricolores
Recrutement de l'entreprise
27 pour

M. le Président indique qu'un appel à concurrence a été réalisé concernant la pose de feux tricolores sur la RD 20 au niveau du carrefour RD 20 / avenue du Val des Bois / chemin rural de Lavannes pour sécuriser l'accès au pôle scolaire et de services et de réguler la circulation aux abords du groupe scolaire.

Il convient donc aujourd'hui de désigner l'entreprise attributaire.

Après une mise en concurrence (en procédure MAPA) 4 entreprises ont répondu :

1. l'entreprise SPIE
2. l'entreprise GTE
3. l'entreprise SCEE
4. l'entreprise FME

La date limite de réception des offres était fixée au 25 juin 2012.

Après analyse des offres reçues (voir tableau annexé) par le Cabinet GNAT Ingénierie, notre maître d'œuvre, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'entreprise SCEE pour un montant de 59 887,83 € HT soit 71 625,84 € TTC.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE du recrutement de l'entreprise SCEE aux conditions exposées ci-dessus, et

AUTORISE le Président à signer le marché à passer avec celle-ci.

JUILLET 16
Mode doux d'accès au pôle scolaire et de services à Warmeriville
2 contre – 3 abstentions – 22 pour

Considérant que le pôle scolaire est situé au Sud de la RD 20 du côté de la zone d'activités,

Considérant le positionnement de feux tricolores au carrefour RD20/Avenue du Val des Bois/chemin de Lavannes à Warmeriville,

Considérant qu'aujourd'hui un cheminement piétonnier et cycliste n'existe pas entre la rue du Val des Bois et la rue du 8 mai 1945,

Conformément à la délibération n° AVRIL 29 du 2 avril 2012 autorisant le Président à poursuivre les démarches visant à mettre en œuvre un cheminement piétonnier et cycliste le long de la RD 20 entre la rue du Val des Bois et la rue du 8 mai 1945,

M. le Président propose de mettre en place, dans l'attente de la réalisation d'un mode doux définitif, un cheminement provisoire de 3 m de largeur en accord par convention avec les propriétaires actuels du parcellaire.

Le montant des travaux pour la réalisation de cette voie douce provisoire a été chiffré à 13 990,35 € HT par la société SCATP (la mieux disante).

M. VERDELET précise la position de M. VIGNON sur ce dossier qui s'oppose à ces travaux qui doivent incomber à la commune de Warmeriville.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

AUTORISE le Président à mettre en place cette voie provisoire nécessaire pour la sécurité des élèves venant du Ragonet et fréquentant le pôle scolaire et de services à Warmeriville.

JUILLET 17
Pose d'abri bus
Recrutement de l'entreprise
27 pour

M. le Président indique qu'un appel à concurrence a été réalisé pour la mise en place d'un abri bus sur la commune d'Isles sur Suipe afin d'accueillir dans des conditions règlementaires les élèves de niveau primaire.

Il convient donc aujourd'hui de désigner l'entreprise attributaire.

Après une mise en concurrence (en procédure MAPA), 2 entreprises ont répondu :

1. l'entreprise SRTP
2. l'entreprise EUROVIA

La date limite de réception des offres était fixée au 25 juin 2012.

Après analyse des offres reçues par A.TECH ingénierie, notre maître d'œuvre, (voir tableau annexé), il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'entreprise SRTP pour un montant de 41 739,75 € HT soit 49 920,75 € TTC.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE du recrutement de l'entreprise SRTP aux conditions exposées ci-dessus, et

AUTORISE le Président à signer le marché à passer avec celle-ci.

Le Conseil Communautaire est informé des points suivants :

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIPPE

Le rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ayant été établi conformément à la réglementation, il est envoyé aux communes pour présentation à chacun des conseil municipaux et mis en ligne sur Internet sur notre site www.ccv.s.fr

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYCODEC

Le rapport d'activités du Sycodec est distribué à l'assemblée. Il sera commenté par M. VIGNON lors du prochain conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

B2012/01
Délibération du bureau communautaire du 14 mai 2012
Virement et ouverture de crédits – Décision n° 1
6 pour

Afin de faire face aux retards de versement des subventions attribuées pour le pôle communautaire scolaire et de services du secteur Est à Warmeriville,

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'installation de feux tricolores au carrefour de la RD 20, de l'avenue du Val des Bois et du chemin rural de Lavannes et la mise en place d'un abri bus à Isles sur Suipe pour les élèves devant fréquenter le nouveau pôle scolaire et de services,

Il est proposé les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Opération 10005 Pôle scolaire et de services du secteur Est

VIREMENT DE CREDIT

RECETTES

Article 1641	emprunts en cours	+ 1 000 000 €
Article 1323	subvention d'équipement non transférable Département	- 1 000 000 €

OUVERTURE DE CREDIT

DEPENSES

Article 2184	mobiliers	+ 106 750 €
--------------	-----------	-------------

RECETTES

Article 1341	DETR	+ 106 750 €
--------------	------	-------------

Non affectables en opérations

VIREMENT DE CREDIT

DEPENSES

Article 2315	immobilisations en cours Installations de matériels et outillages techniques	+ 200 000 €
article 20417	subvention d'équipement versée	- 200 000 €

Cette décision sera rapportée au prochain Conseil communautaire.

B 2012/02
Délibération du bureau communautaire du 14 mai 2012
Pose d'un abri bus à Isles sur Suipe
6 pour

Vu l'estimation réalisée par le Cabinet ATECH Ingénierie pour la pose d'un abri bus à Isles sur Suipe conforme à la réglementation en vigueur (PAVE, etc...) pour les élèves de cette commune devant fréquenter le nouveau pôle scolaire,

Considérant que cet équipement peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général de la Marne,

Le Président présente au bureau le dossier, à savoir :

- Coût des travaux TTC
y compris mission ATECH Ingénierie 47 060,21 €

FINANCEMENT

○ FCTVA	7 285,86 €
○ Subvention Conseil Général de la Marne (10 831 x 80%x70%)	6 065,36 €
○ Fonds propres	33 708,99 €

Ayant entendu cet exposé, le Bureau communautaire

VALIDE l'estimatif présenté et le plan de financement proposé.

SOLLICITE du Conseil Général de la Marne une subvention au titre de ce dossier dans les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE le Président à engager la procédure « MAPA » pour recruter les entreprises chargées de la pose de cet équipement.

Cette décision sera rapportée au prochain Conseil communautaire.

B2012/03

Délibération du bureau communautaire du 18 juin 2012

Pôle scolaire à Boulton sur Suipe

Etude hydrogéologique préalable à la mise en place d'une pompe à chaleur 6 pour

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-10

Considérant la délibération n°464 du 17 avril 2008 donnant délégation de certaines obligations au Bureau Communautaire et notamment le point n°1 l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà de 15 000 € et jusqu'à 50 000 € lorsque les crédits sont prévus au budget.

- vu la consultation "MAPA" réalisée,
- vu les 3 offres déposées par les sociétés suivantes :
 - BONIFACE à Witry les Reims (51)
 - HYDROGEOTECHNIQUE à Cormontreuil (51)
 - ICSEO à Semur en Auxois (21)

Après analyse des 3 offres réalisées par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage le Cabinet MG CONSEIL,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT la société ICSEO qui propose une prestation de 17 175 € HT soit 20 541,30 € TTC.

AUTORISE le Président à signer le devis à mettre en œuvre.

Cette décision sera rapportée au prochain Conseil Communautaire.

B2012/04

Délibération du bureau communautaire du 18 juin 2012

Droit de préemption urbain – Dossier FINAMUR – Parcelle ZL 165 Les Fortes Terres à Isles sur Suipe 6 pour

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 634 du 22 février 2010 portant délégation au Bureau Communautaire de l'usage du Droit de Prémption Urbain sur le secteur défini ci-dessus.

Vu le dossier présenté par la SA FINAMUR tendant à la cession de la parcelle ZL 165 Les Fortes Terres d'une superficie de 28a 02ca sur ladite zone à la SCI MERBAU.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire usage du Droit de Prémption urbain sur ce dossier.

Cette décision sera rapportée au prochain Conseil Communautaire.

B2012/05

Délibération du bureau communautaire du 18 juin 2012

Virement et ouverture de crédits – Décision n° 2

6 pour

Afin de faire face à des travaux de branchement EP/EU suite à division parcellaire sur le budget annexe de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités,

Il est proposé la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE 3^{ème} TRANCHE ZA DU VAL DES BOIS

DEPENSES

Article 605	Achat de matériel	
	Equipement et travaux	+ 5 000 €

RECETTES

Article 7015	Ventes de terrains aménagés	+ 5 000 €
--------------	-----------------------------	-----------

Cette décision sera rapportée au prochain Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50